

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 31 mars 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°10

Désignation de membres pour siéger au syndicat mixte des bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, le syndicat mixte des bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville demande de leur transmettre deux noms (1 titulaire + 1 suppléant).




D'après leurs statuts, ces représentants doivent être nommés par les établissements publics de coopération intercommunale, adhérents du syndicat.

C'est donc la communauté d'agglomération qui validera la nomination des délégués que nous proposerons.

Après le vote, sont proposés :

- Titulaire : François DAUDRUY
- Suppléant : Victor BALIER

Adopté à l'unanimité

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
 		03/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 31 mars 2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	0
Absents :	2
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey
PITTE, Marie-Pierre PRIEUR,
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Sébastien DUPREY, Aloïse
HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Ludovic
VERDIERE *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Patricia PRADIGNAC (pouvoir à Bernadette MALANDAIN), Monsieur
Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à
l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie
LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.